

■ Votre identité :

Numéro d'Adhérent : Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville

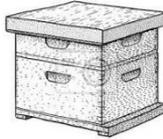
Téléphone principal : ;

Téléphone 2 :

Email (très fortement conseillé – attention : nous ne pouvons gérer plusieurs adresses courriel)

■ Nombre de ruches (Obligatoire)

Combien ? ruche(s)



Note Bene : ce nombre de ruches est utilisé pour le calcul de la cotisation Info-Tri de la rubrique suivante et pour le calcul de l'assurance (voir page 2). Il nous sert également à des fins statistiques. Il ne sera jamais communiqué à un tiers autre que l'UNAF et uniquement dans les cas suivants :

- en cas de cotisation Info-Tri,
- en cas d'assurance auprès de l'UNAF
- en cas d'abonnement à la revue
- en cas de vente d'essaims.

Si vous optez pour l'assurance auprès de l'UNAF, il faut absolument que la déclaration de détention de ruches soit faite avant le 31/12/2024. Le nombre figurant sur le récépissé de déclaration doit correspondre au nombre déclaré sur le bulletin d'adhésion.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Abeille Creusoise pour la gestion des adhérents. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion et sont destinées exclusivement à l'usage interne de l'Abeille Creusoise. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le secrétaire.

■ Cotisation à l'Info-Tri (Triman) -

Option payante à compter de l'année 2025



Séparez les éléments avant de trier

Le montant de la cotisation à régler par l'adhérent **pour chaque ruche est de 0,10€.**

Cochez une seule des trois options suivantes :

Option 1 : à titre d'apiculteur professionnel, je paie déjà la redevance à un organisme tiers qui se charge de sa collecte et je n'ai pas besoin du droit d'apposer cette signalétique proposée par l'Abeille Creusoise.

Option 2 : à titre d'apiculteur pluriactif – ayant un SIRET – je commercialise mon miel et j'ai besoin du droit d'apposer cette signalétique proposé par l'Abeille Creusoise.

Votre numéro de SIRET est obligatoire pour cette option :

N° Siret :

Je dois régler 0,10€ x nombre de ruches = soit€

Si vous avez un N° de SIRET et ne désirez pas bénéficier de ce droit pour 2025, cochez l'option 3 et ne renseignez pas le n° de SIRET.

Option 3 : à titre d'apiculteur de loisir, dans le cadre familial je ne commercialise pas mon miel et je n'ai pas besoin du droit d'apposer cette signalétique proposée par l'Abeille Creusoise.

Cochez la case pour confirmer votre accord avec la mention suivante :
« Je confirme avoir pris connaissance des CGV/CGU Adelpe depuis le site <https://www.unaf-apiculture.info/>, dans le cadre de ma mise en conformité. »

Pour toutes vos questions relatives à l'adhésion

Email : abeillecreusoise.secretaire@gmail.com ou au **06 22 09 29 76**

(Privilégiez le mail au téléphone - merci)

■ Cotisation :

Cotisation syndicale à l'Abeille Creusoise

(Obligatoire – 1 cotisation par foyer - à choisir selon le cas)



0 à 50 ruches _____ **23 €** Oui Non

à partir de 51 ruches _____ **38 €** Oui Non

Associations, syndicats, collectivités, ... _____ **47 €** Oui Non



■ Option du rucher école

Inscription par personne participante _____ **15 €** Oui - Non

Soit pour.....participants (x 15 €) un total = _____ €

■ Option uniquement en début de saison :

Abonnement à la revue « Abeilles et Fleurs » _____ **31 €** Oui - Non

Est-ce votre 1^{er} abonnement ? _____ Oui - Non



■ Cotisation à l'Abeille noire du Limousin

_____ **10 €** Oui - Non



La date de la journée de formation (voire 2 journées) n'est pas arrêtée pour l'instant : ce sera probablement en juin 2025.

■ ATTENTION : en cas de renouvellement de l'adhésion après le 31 janvier

2025, la cotisation pourrait être majorée de 10 € ! _____ **10 €** Oui - Non



■ Faites la somme de A + B + C + D + E

RECAPITULATIF : _____ Montant Total _____ €

Règlement par chèque signé à l'ordre de « l'Abeille Creusoise »

Date / / 20.....

Signature :

Votre (ré)-adhésion sera prise en compte à réception de ce bulletin complet et rempli, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de "L'ABEILLE CREUSOISE", sous pli affranchi au secrétaire du syndicat :

M Schoonaert Marc
Secrétaire de l'Abeille Creusoise
2, Lavaud -
23 380 Glénic

NOUVEAUTE : vous optez pour une réadhésion en ligne par le formulaire

Conseil : avant de cliquer sur le lien ou de scanner le QR-Code, prenez bien connaissance de toutes les propositions de ce document.

Lien : [Cliquez ici pour réadhérer avec le formulaire en ligne](#)



ou scannez le QR Code ci-contre

Étab. 20041 Guichet 01006 N° de compte : 0588182E027 Clé RIB : 06

IBAN : FR57 2004 1010 0605 8818 2E02 706

BIC : identifiant international de l'établissement : PSSTFRPLM

Domiciliation : LA BANOUE POSTALE - CENTRE FINANCIER - 33900 BORDEAUX CEDEX

Titulaire : L'ABEILLE CREUSOISE - 2 RUE DU DOCTEUR TREILLE - 23150 LAVAVEIX LES MINES

Votre réadhésion ne deviendra effective qu'à réception de votre virement.

Vous recevrez obligatoirement un accusé de réception qui reprendra toutes vos demandes dans les quelques jours après la réception de votre paiement.

Le cas échéant, les attestations d'assurance et de l'Info-Tri vous parviendront par la suite.

Numéro d'Adhérent :
Nom & Prénom

Précommande de vos pots

Pots plastiques « Miel de la Creuse » :

■ En sachet de 25 Pots transparents :

Nombre de sachet(s) de 25 pots de 1 kg sachet(s)

Nombre de sachet(s) de 25 pots de 500 g sachet(s)

Nombre de sachet(s) de 25 pots de 250 g sachet(s)

■ En carton de 300 pots transparents :

Nombre de carton(s) de 300 pots de 1 kg carton(s)

Nombre de carton(s) de 300 pots de 500 g carton(s)

Nombre de carton(s) de 300 pots de 250 g carton(s)

Précommande de vos pots plastiques : ne seront honorées que les quantités commandées sur ce bulletin remis avant le 31 janvier 2025.

■ **Pots en verre** : Les pots en verre en vrac devront être impérativement précommandés par courriel à abeillecreusoise.materiel@gmail.com au moins 10 jours avant leur retrait au dépôt avec vos contenants.



■ **Pour vos commandes spéciales ou volumineuses** : MERCI d'anticiper et prendre contact avec Guy Quintanet, responsable du dépôt de matériel soit par courriel (abeillecreusoise.materiel@gmail.com) ou par téléphone au **06 76 47 79 11** **impérativement avant le 31/01/2025**.

Nous entendons par « commande spéciales ou volumineuses ».....le matériel inhabituellement en stock dans notre dépôt.

■ Attention Assurance Responsabilité Civile :

L'assurance proposée par votre syndicat avait été suspendue en 2024. L'évolution de la situation avec l'UNAF et GROUPAMA nous permet de vous proposer à nouveau cette assurance « Responsabilité Civile ». Le retour à la situation antérieure à 2024, fait que le coût de cette assurance est incluse dans votre cotisation : cependant, nous vous prions de bien renseigner l'une des trois options proposées afin de limiter le montant dû par votre syndicat apicole auprès de l'UNAF.

L'UNAF ne rend plus obligatoire l'abonnement à la revue « Abeilles & Fleurs » pour bénéficier de l'assurance. Pour prendre connaissance des clauses du contrat proposé, consulter le lien suivant : Il reste extrêmement important que chaque adhérent de notre syndicat continue à être assuré. Prenez bien connaissance des risques couverts par la formule I prise en charge par l'Abeille Creusoise. : [Cliquez sur ce lien pour connaître les options proposées par l'UNAF](#)

Cochez la case pour confirmer votre accord avec la mention suivante :
« Je souhaite assurer mes ruches. J'ai bien noté que l'assurance couvre la période à partir de la date de réception du règlement par l'UNAF jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En adhérent au contrat collectif d'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des documents relatifs à l'assurance Groupama sur le site Internet de l'UNAF : www.unaf-apiculture.info. Les attestations d'assurances seront envoyées par Groupama dans le mois suivant l'adhésion. »

Votre syndicat apicole ne prend pas en charge les formules 2 et 3 que vous trouverez sur le site de l'UNAF.

Assurance Responsabilité Civile :

Cocher **une seule des trois options** suivantes :

Option 1 : Mon contrat d'assurance **professionnelle** prévoit déjà la responsabilité civile et je ne souscris pas à l'assurance proposée par l'Abeille Creusoise.

Option 2 : Mon contrat d'assurance personnelle (familiale) prévoit déjà la responsabilité civile et je ne souscris pas à l'assurance proposée par l'Abeille Creusoise.

Option 3 : Je souscris à l'assurance « Responsabilité civile » proposée par l'Abeille Creusoise »

■ Combien d'essaims à vendre ?

.....
Note 1 : Selon les cas, précisez « colonie en ruche, essaim sur cadre, essaim nu, âge de la reine ... »).

Note 2 : L'Abeille Creusoise se contente de mettre en relation les adhérents offrant et demandant.

■ Combien d'essaims souhaitez-vous acquérir ?

.....
ATTENTION : vous acceptez l'échange, la transmission de vos coordonnées téléphoniques et de messagerie si vous formulez une demande ou une offre d'essaim(s) : _____ Oui Non

■ Le « tutorat » :

En 2025, nous allons continuer à développer et à encourager ce « tutorat » mis en place depuis 2023

Nous essaierons de respecter les zones géographiques de notre département.

Les « stagiaires » seront inscrits au Rucher-Ecole .

Les avantages de cette formule :

- permettre à un plus grand nombre de débutants d'être en contact direct avec les ruches & les abeilles.
- permettre de contourner l'effectif important lors des séances du Rucher-Ecole de Fourneaux, victime de son succès auprès des débutants soucieux de la sauvegarde de l'Abeille.
- permettre la découverte du suivi d'un rucher et des manipulations
- permettre un complément de la formation reçue au Rucher-Ecole

Cette proposition de rencontre entre nos adhérents repose sur le bénévolat et une charte de « bonne conduite » (qui reste à définir).

(Le « Tuteur » n'a pas à s'inscrire au rucher-école.)

Seriez-vous prêt à accueillir un apiculteur débutant ?

Oui - Non

Avez-vous des remarques à formuler sur cette proposition ?

L'Abeille Creusoise c'est aussi le prêt de matériel aux adhérents

- Matériel de miellerie : extracteur motorisé, bac et couteau : 15,00 €
- Matériel de miellerie : extracteur manuel, bac et couteau : 15,00 €
- Chaudière à cire : 15,00 €
- Défigeur à miel : 10,00 €
- Marqueur de ruches à gaz : 10,00 €
- Essoreuse à opercules : par kg (au dépôt directement) 1,00 €
-

Pour la location prendre contact avec Guy Quintanet, responsable du dépôt de matériel soit par courriel (abeillecreusoise.materiel@gmail.com) ou par téléphone au **06 76 47 79 11**